viesdefamille

Le magazine des **Caf**

FÉVRIER 2013

ENCART DÉPARTEMENTAL
TOUTES LES INFOS DE VOTRE CAF EN PAGES CENTRALES

DOSSIER

Surmonter ensemble les épreuves de la vie

Séparation, licenciement, maladie, décès… Les clés pour faire face en famille

ALLOCATIONS FAMILIALES

VOS PRESTATIONS

Accueil d'un nouvel enfant
Cumuler les aides de la Paje

VIE QUOTIDIENNE

Prévention
Comment parler du racket à ses enfants

ENFANTS/PARENTS

Les réponses
à vos questions

Retrouvez votre magazine sur
www.viesdefamille.fr

sommaire

viesdefamille
Le magazine des Caf

VOS PRESTATIONS

P. 04 **ACCUEIL D'UN NOUVEL ENFANT**
Cumuler les aides de la Paje

VIE QUOTIDIENNE

P. 06 **PRÉVENTION**
Comment parler du racket à ses enfants

P. 07 **AUTONOMIE**
L'argent de poche: un outil éducatif

ENFANTS/PARENTS

P. 08 **ET SI ON EN PARLAIT ?**
Notre psychologue répond à vos questions

DOSSIER

P. 09 **SOLIDARITÉ**
Surmonter ensemble les épreuves de la vie

BLOC-NOTES

P. 13 Votre Caf en pratique
Actus

RETROUVEZ VOTRE ENCART DÉPARTEMENTAL ENTRE LES PAGES 8 ET 9

Plus d'informations sur le site
www.viesdefamille.fr

ÉDITO

Le thème de notre premier dossier de l'année (p. 9) va peut-être vous paraître un peu âpre. Mais les dures épreuves de l'existence font bel et bien partie de la vie des familles. Un divorce, un licenciement, le décès d'un proche… votre Caf vous épaule et vous conseille. *Vies de famille* propose des clés essentielles pour mieux vous aider à surmonter ces épreuves.
Nous abordons également (p. 6 et 7) le problème délicat du racket à l'école et la question de l'argent de poche. Enfin, nous vous proposons de faire le point sur la Paje et ses cumuls (p. 4). Cette année encore, notre magazine et tous les agents des Caf se mobilisent pour vous faciliter la vie au quotidien. Bonne lecture.

Le comité de rédaction

VOS QUESTIONS/NOS RÉPONSES

VOUS AVEZ DES QUESTIONS À PROPOS DE VOS PRESTATIONS CAF, viesdefamille VOUS RÉPOND

« J'ai 32 ans, je suis actuellement au chômage et j'attends mon troisième enfant. Aurais-je droit au complément de libre choix d'activité (Clca) après sa naissance ? »

Vies de famille : Vous pourrez en bénéficier sous réserve de remplir toutes les conditions d'attribution. Vous devez notamment justifier d'au moins huit trimestres de cotisation vieillesse dans les cinq dernières années. Vous pouvez choisir entre le Clca ou le Colca (Complément optionnel de libre choix d'activité) dont la durée est d'un an maximum et dont le montant est plus élevé. Mais sachez que vous ne pourrez pas cumuler vos indemnités de chômage avec le Clca ou le Colca. Elles seront suspendues pendant la période de versement du complément. Vous pouvez retrouver toutes ces informations en p. 4 de votre magazine, dans l'article consacré au cumul des aides de la Paje, et sur caf.fr.

« J'ai emménagé dans un deux pièces en septembre dernier et j'ai déposé une demande d'aide au logement le mois suivant. La Caf me dit que je n'aurai droit à cette aide qu'à compter de novembre. Qu'en est-il exactement ? »

Vies de famille : L'aide au logement est versée le mois suivant celui au cours duquel toutes les conditions sont remplies (entrée dans les lieux, paiement d'un loyer, etc.). Si la demande est formulée après l'entrée dans les lieux, l'aide au logement est versée à compter du mois de la demande. Dans votre cas, novembre 2012. Les allocataires ne doivent donc pas tarder à faire leur demande pour ne pas perdre de droits.

« J'ai 26 ans. Depuis septembre, je travaille à temps partiel. Je gagne environ 700 € par mois. Mes parents m'hébergent car je ne peux plus payer de loyer. Ai-je droit au Rsa ? »

Vies de famille : D'après vos revenus, et si vous ne percevez aucune aide ni indemnité, vous devriez pouvoir prétendre à 169 € par mois, au titre du Revenu de solidarité active (Rsa). Vous pouvez vous-même effectuer le test sur caf.fr, rubrique « Aides et services ». Si vous êtes éligible, la simulation vous orientera vers les bonnes démarches, en fonction de votre situation.

Photo de couverture : © Masterfile. ***VIES DE FAMILLE, LE MAGAZINE DES CAF*** Prix au numéro : 0,30€. **N° ISSN :** en cours. **Commission paritaire :** 0917 M 08379. **Dépôt légal :** février 2013. **Édité par :** Caf de Meurthe-et-Moselle/service commun *Vies de famille*, 21, rue de Saint-Lambert, 54046 Nancy Cedex. **Directeur de la publication du magazine national :** Hervé Drouet, Directeur Général de la Cnaf. **Directeur de la publication de l'encart départemental :** Directeur de la Caf. **Service commun des Caf pour la gestion du magazine :** Caf de Meurthe-et-Moselle. **Collaborateur au numéro :** Département communication de la Cnaf. **CONCEPTION ET RÉALISATION :** Prisma Creative Media, 13, rue Henri-Barbusse, 92624 Gennevilliers Cedex. Service lecteurs : 01 73 05 67 50. **Directeur général adjoint de Prisma Média :** Loïc Guilloux. **Directrice gérante de Prisma Creative Media :** Véronique Moulin. **Directeur éditorial :** Marc Dolisi. **Directeur conception et réalisation :** Vincent Le Bee. **Coordination :** Clotilde Delaunay. **Direction artistique :** Judith Major. **Chef de studio :** Gilles Chansigaud. **Responsable réalisateur concepteur :** Élisabeth Bommelaer. **Service photo :** Nathalie François (chef de service), Émilie Cardona, Alix de France, Frédérique Lajoix, Marina Mussche. **Ont collaboré à ce numéro :** Marie-Pierre Garrabos, Anne Gatecel, Anne Gauthier, Isabelle Gravillon, Aurélie de la Pontais, Nil Meral. **Fabrication :** Prisma Creative Media. **Régie publicitaire :** Mistral Média (01 40 02 99 00). Directeur commercial : Luc Lehéricy. Directeur de publicité : David Bichot. **Imprimeur :** Maury Imprimeur, Z.I. route d'Étampes, 45331 Malesherbes Cedex.

Aucune information de ce magazine ne peut être reproduite sans l'accord de l'éditeur. Chaque édition contient un encart d'informations départementales entre les pages 8 et 9.
Sur certains départements uniquement : encart publicitaire 2 pages HD assurance jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 pages Aria jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 pages Atout Santé jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 8 pages Yves Rocher jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 4 pages Maty jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 pages Cours Minerve jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 pages LMP jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 pages EFC jeté sur la 4e de couverture, encart publicitaire 2 pages Cultures et Formation jeté sur la 4e de couverture.
À L'ATTENTION DES LECTEURS *Vies de famille est un magazine d'information dont l'objectif est de vous sensibiliser sur vos droits. L'équipe de rédaction met tout en œuvre pour assurer la fiabilité de ces informations. Néanmoins, la réglementation étant complexe, il est souvent difficile de l'expliquer dans ses moindres détails. C'est pourquoi seuls les services de votre caisse d'Allocations familiales sont en mesure de confirmer si vous remplissez toutes les conditions pour bénéficier de telle ou telle prestation. Seule la notification officielle de votre Caf a une valeur juridique.*

© AURÉLIE DE LA PONTAIS ; STRZECHOWSKI/FREE/OREDIA ; IMAGES SOURCE/CAM CAMARENA/GETTY IMAGES

UNE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
Enfin adaptée pour TOUS !

à partir de
19,70 € SEULEMENT !
par mois(1)
pour l'option Essentiel

3 MOIS GRATUITS OFFRE DE BIENVENUE
pour l'option Assistance hospitalière

- Assistance 7j/7, 24h/24h gratuite
- Tiers payant(2) : aucune avance d'argent
- Alerte remboursement par SMS et internet
- Résiliation gratuite de votre ancienne mutuelle
- Effet immédiat dès l'adhésion(3)

Pour TOUS !
Des garanties tout confort — Tranquillité Santé

Au meilleur prix !

Frais médicaux
Consultations et visites généralistes et spécialistes jusqu'à 200 %*

Pharmacie
Médicaments à 100 %*

Hospitalisation
Transport, chambre particulière… jusqu'à 200 %*

Une **Aide financière** peut vous être accordée *(nous nous occupons de votre demande "chèque-santé").*

DEVIS GRATUIT SANS ENGAGEMENT !
N° GRATUIT 0 805 110 110
À PARTIR D'UN POSTE FIXE

Code accueil prioritaire 97 du 01/02/2013

Les + Famille
Des formules économiques

Des remboursements adaptés à vos dépenses !

Optique
Lunettes jusqu'à 250 %* + forfait 210 €**
Lentilles (même refusées par votre caisse)
Forfait opération myopie 100 €*

Dentaire
Prothèses, couronnes jusqu'à 250 %* + forfait 400 €**

Adhésion Gratuite
au delà du deuxième enfant.

En savoir plus sur :
www.tranquillitesante.fr

Les + Séniors
Des options "sur mesure" — Tranquillité Senior

4 niveaux de protection !

Appareillages
Prothèses et appareillages (dentaire, auditif, capillaire…) jusqu'à 400 %*** + forfait 200 €***

Dépistages
Ostéoporose, cancer du colon et du col de l'utérus, polyarthrite rhumatoïde…

Cures thermales
Jusqu'à 200 %*** + forfait 200 €***

Pas de questionnaire médical !
2 mois Gratuits sur les modules Confort et Prévention.

En savoir plus sur :
www.tranquillitesenior.fr

Ecolabel

A.E.S. : Association Europe Santé - H.D. Assurances 51-55 rue Hoche 94767 Ivry-sur-Seine cedex - S.A.S. de courtage d'assurances au capital de 600.000 €.RCS Créteil 395 325 053. Garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes à la loi - Immatriculation ORIAS 07 002 941 www.orias.fr - Exerce sous le contrôle de l' ACAM. Garanties collectives souscrites auprès de SwissLife Prévoyance et santé S.A. au capital de € 150.000.000 RCS Paris B 322 215 021 Entreprise régie par le code des assurances. Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez sur simple demande, refuser que vos coordonnées soient transmises à des fins de communication commerciale. (1) Tarif pour un adulte de 18 ans avec l'option Essentiel, selon département. (2) Liste des professionnels accrédités sur simple appel, (3) Voir conditions générales. *Dans la limite des garanties souscrites. **Avec l'option Confort. *** Avec les modules confort et prévention.

DEMANDE DE DOCUMENTATION PERSONNALISÉE & GRATUITE

A retourner sous enveloppe non affranchie à : **TRANQUILLITÉ SANTÉ - Libre réponse 43049 - 94209 IVRY-SUR-SEINE CEDEX**

Code accueil prioritaire 97 du 01/02/2013

Oui, je souhaite recevoir **une documentation COMPLÈTE et GRATUITE**

- ☐ sur la complémentaire d'A.E.S, Tranquillité Santé, adaptée à toute la famille.
- ☐ sur la complémentaire d'A.E.S, Tranquillité Sénior, réservée aux séniors.

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ☐☐☐☐☐ Ville .....

Tél. ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ Date de naissance ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

E.mail .....

Je souhaite également protéger un autre membre de ma famille :

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

Nom ..... Prénom ..... Date de naissance ☐☐/☐☐/☐☐☐☐

ACCUEIL D'UN NOUVEL ENFANT

Cumuler les aides de la Paje

À L'ARRIVÉE D'UN ENFANT DANS LA FAMILLE, LA PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (PAJE) AIDE À FAIRE FACE AUX DÉPENSES. ELLE RECOUVRE PLUSIEURS ALLOCATIONS QUE VOUS POUVEZ PARFOIS ADDITIONNER ENTRE ELLES OU AVEC D'AUTRES AIDES DE LA CAF. TOUR D'HORIZON DES CUMULS POSSIBLES.

Si vous touchez l'allocation de base

L'allocation de base de la Paje est versée sous conditions de ressources pendant les trois premières années de présence au foyer de l'enfant. En cas de naissances multiples ou d'adoptions simultanées, vous pouvez recevoir en même temps deux allocations de base. Sachez que cette allocation de base n'est toutefois pas cumulable avec le complément familial.

Si vous touchez le complément de libre choix d'activité (Clca)

Cette aide est versée sous conditions jusqu'aux 3 ans de votre enfant, si vous arrêtez de travailler ou travaillez à temps partiel. Vous et votre conjoint pouvez chacun percevoir cette aide, mais, dans ce cas, ce sera à taux partiel, limité au montant maximum d'un seul complément à taux plein.
Cette allocation n'est pas cumulable avec le complément familial ni avec l'allocation journalière de présence parentale (Ajpp), pour le même bénéficiaire. Vous ne pouvez pas non plus prétendre au Clca (à taux plein comme à taux partiel) si vous percevez des indemnités journalières (maladie, maternité, etc.), une pension d'invalidité, de retraite ou des allocations chômage (dans ce dernier cas, vous pouvez demander la suspension provisoire de vos allocations chômage pour bénéficier du complément).
Si vous percevez le Clca à taux plein, vous ne pouvez avoir droit en même temps au complément de libre choix du mode de garde (Cmg).
En cas de reprise d'une activité à temps plein ou à temps partiel, le complément de libre choix d'activité à taux plein peut être cumulé avec une rémunération sur une durée de deux mois, à condition que votre enfant soit âgé de 18 à 29 mois inclus (l'âge limite étant ramené à 59 mois en cas de triplés ou plus).

Si vous touchez le complément de libre choix du mode de garde (Cmg)

Cette prestation peut être versée, sous conditions, jusqu'aux 6 ans de votre enfant, en cas de garde à domicile ou chez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e). Dans ce cas, le Cmg aide au paiement d'une partie du salaire et de tout, ou partie, des cotisations sociales du (ou de la) salarié(e). Le Cmg n'est pas cumulable avec le complément de libre choix d'activité à taux plein mais peut l'être avec le Clca à taux partiel.

Le Cmg « structure » peut aussi vous être versé si vous faites appel à une association ou une entreprise de services à la personne qui met un(e) salarié(e) à votre disposition. Dans ce cas, il vous aide à payer une partie de la facture. Le Cmg « emploi direct » et le Cmg « structure » peuvent se cumuler, sous certaines conditions. **Anne Gauthier**

EN SAVOIR PLUS

www.caf.fr, rubrique « Aides et services »/ « Connaître vos droits selon votre situation »/ « Vous avez 1 ou plusieurs enfants à charge »

www.viesdefamille.fr
Découvrez d'autres sujets sur le site de votre magazine

VOS DROITS

L'agent de contrôle de la Caf: son rôle et ses missions

Qui est-il ?

L'agent de contrôle de la Caf est un agent agréé et assermenté devant le tribunal d'instance. Il est titulaire d'une carte d'identité professionnelle et est tenu au secret professionnel. Dans l'exercice de sa fonction, l'agent de contrôle peut demander des informations à certains organismes privés, notamment les organismes bancaires, les fournisseurs d'énergie, et il peut recouper les informations avec les services publics (mairies, services fiscaux, Pôle emploi, etc.).

Quel est son rôle ?

L'agent de contrôle vérifie l'exactitude des déclarations de l'allocataire, analyse sa situation dans sa globalité, l'informe, le conseille et l'oriente dans ses démarches. La détection des fraudes n'est donc pas son seul rôle. Plus largement, l'agent de contrôle garantit l'exactitude des droits de l'allocataire en fonction des événements qui interviennent dans sa vie.

Comment se déroule un contrôle ?

Lors de son déplacement chez l'allocataire (parfois sans rendez-vous), l'agent de contrôle dispose du droit de demander les renseignements nécessaires à l'attribution des prestations. La rencontre ne peut pas se dérouler en présence d'une personne étrangère au dossier de l'allocataire, sauf si ce dernier donne son accord. En cas de fraude, la Caf peut être amenée à prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à des poursuites judiciaires. La qualification de la fraude, le choix des sanctions ne relèvent pas de la compétence de l'agent de contrôle, mais d'une commission dédiée qui se réunit régulièrement pour examiner les dossiers concernés.

! ACCUEIL À LA CAF

Restons zen et courtois

› **Une file d'attente un peu longue, un dossier compliqué à traiter, une demande qui ne peut aboutir immédiatement:** les démarches administratives paraissent souvent bien lourdes. En première ligne, les agents d'accueil subissent parfois injustement les reproches des allocataires. Vous êtes agacé, impatient ? Ils sont là pour vous aider. Et c'est tellement plus facile avec un sourire ! La violence verbale est une impasse qui ne peut être que défavorable. Tout emportement excessif est d'ailleurs puni par la loi. Ni éclat de voix, ni menace : à la Caf, on reste zen et courtois en toutes circonstances !

© AURÉLIE DE LA PONTAIS

CONTACTS UTILES

> ÉCOUTE PARENTS : 01 44 93 44 86 (de 9h à 18h), financé par la Caf de Paris, répond à toutes les questions des parents et des professionnels parisiens.

> JEUNES VIOLENCES ÉCOUTE : 0808 807 700* (de 8h à 23h), financé par le conseil régional d'Île-de-France, propose écoute, soutien et orientation aux jeunes victimes de violence et racket.

**Appel anonyme et gratuit.*

PRÉVENTION

Comment parler du racket à ses enfants

LE RACKET FAIT PARTIE DES VIOLENCES DONT LES ENFANTS PEUVENT ÊTRE VICTIMES. LE MEILLEUR MOYEN DE LES INFORMER SANS LES ANGOISSER, C'EST DE BIEN LES PRÉPARER À LEUR VIE À L'ÉCOLE.

Plutôt que d'évoquer d'emblée les possibles violences (menaces, harcèlement, injures, brimades, racket…), « *il vaut mieux préparer l'enfant à l'école et au fait que c'est un lieu où il peut être exposé à ne pas subir que des bonnes choses* », explique la psychologue Aurélie Baretje, responsable du secteur téléphonie à l'École des parents et des éducateurs d'Île-de-France[1]. « *Les rapports de forces font partie d'une socialisation normale, et c'est le rôle des parents que de préparer leur enfant au monde tel qu'il est.* »

Instaurer une relation de confiance

Préparer un enfant, c'est d'abord « *instaurer une relation de confiance, en montrant sa disponibilité et en transmettant le fait qu'on le croira quand il signalera quelque chose, et qu'on agira* », poursuit Aurélie Baretje. Tous les jours, trouvez un moment calme pour demander à votre enfant comment s'est passée sa journée. Une réponse hésitante ou négative doit évidemment inciter à poursuivre le questionnement. Il est important également de montrer que l'on peut avoir confiance en autrui, que les autres ne sont pas forcément des agresseurs.

Montrer l'exemple : aller vers les autres

Ainsi, un enfant qui a des copains, qui participe aux activités, qui montre qu'il sait répondre en cas de petits conflits, sera moins identifié comme une victime potentielle. Il peut se confier à ses copains, trouver des conseils auprès d'eux, même si le rôle des adultes reste primordial.

Les parents doivent donc savoir montrer l'exemple : si l'enfant les voit aller vers les enseignants ou le directeur, il comprendra qu'on peut obtenir de l'aide auprès de ces adultes. De même, en le questionnant sur sa vie à l'école, on peut déceler s'il entretient une bonne relation avec un membre du personnel – infirmière, « dame de cantine », un autre enseignant – et lui indiquer que ce peut être également quelqu'un à qui se confier en cas de problème.

S'appuyer sur des livres pédagogiques

Enfin, Aurélie Baretje déconseille de s'appuyer sur des reportages diffusés dans les journaux télévisés, car « *ils relatent des faits extrêmes et peuvent être angoissants pour les enfants* ». Mais des articles publiés dans des revues pour les enfants, ou des livres sur le sujet, adaptés à leur âge, peuvent servir à entamer la discussion.

Marie-Pierre Garrabos

1. L'association EPE-IDF tient des lignes téléphoniques d'écoute et de conseils : voir ci-dessus, « Contacts utiles ».

? L'AVIS DU PSY

Et si c'est mon enfant qui est l'agresseur…

« *Il ne faut évidemment pas nier l'acte ni le banaliser,* explique Aurélie Baretje, psychologue, *mais au contraire le sanctionner. Et comprendre qu'un enfant qui agresse ne va pas bien. Il y a une souffrance, à l'école ou à la maison. Ce peut être aussi une victime qui n'a trouvé que cette solution pour se protéger et/ou se venger.* »

www.viesdefamille.fr
Découvrez d'autres sujets sur le site de votre magazine

© TOBY MAUDSLEY/GETTY IMAGES

AUTONOMIE

L'argent de poche : un véritable outil éducatif

C'EST UNE QUESTION QUI SE POSE DANS TOUTES LES FAMILLES : FAUT-IL DONNER DE L'ARGENT DE POCHE ? À QUEL ÂGE ? COMBIEN ? LES CONSEILS DE STÉPHANE CLERGET[1], PÉDOPSYCHIATRE.

S'il y a bien une règle à retenir, c'est que l'argent de poche n'est pas une obligation, pose Stéphane Clerget. « *Soit on considère que c'est aux parents de prendre en charge tous les achats pour les enfants, soit on estime qu'ils devront de toutes façons apprendre un jour ou l'autre à gérer un budget. Dans ce cas, l'argent de poche devient un outil éducatif.* »

Une petite somme dès 8 ans

Il faut attendre que l'enfant ait acquis déjà une certaine autonomie, vers 8 ans. Quant au montant, là encore, « *rien ne s'impose* », précise Stéphane Clerget. On peut décider de donner une petite somme de façon régulière ou non, « *l'augmenter si l'enfant rend un service particulier* ». Certains parents appliquent la méthode « *1 euro par année d'âge de l'enfant* », c'est-à-dire 8 euros par mois pour un enfant de 8 ans.

> Certains doivent apprendre à dépenser, d'autres à économiser

« *Mais le plus important, c'est l'usage que l'enfant fait de l'argent*, poursuit le psy. *Il faut le laisser gérer. À certains, il faut apprendre à dépenser, à d'autres, à économiser.* » Des parents choisissent de mettre à disposition de leurs enfants deux tirelires : une pour les petites dépenses, l'autre pour les achats plus importants. « *De plus,* poursuit Stéphane Clerget, *on ne reprend jamais de l'argent donné : il perdrait sa valeur éducative, serait réduit au rang de récompense.* »

Un outil d'émancipation pour les ados

Pour les adolescents, vers 13-14 ans, l'argent de poche prend plus de sens car il devient un outil de leur émancipation et de leur autonomie. « *Leur donner une certaine somme tous les mois, c'est une façon de leur déléguer la gestion d'une partie de leurs besoins : les sorties, par exemple. Tout en leur rappelant les règles et les lois : cet argent ne doit pas servir à acheter des cigarettes, de l'alcool.* »

Plus encore qu'avec les plus jeunes, l'argent de poche peut être l'occasion d'une discussion en famille : « *On peut leur parler du prix des choses, du budget familial. Si on doit réduire ou supprimer ce qu'on leur donne, le plus simple est de leur en parler : il ne s'agit pas de les rendre coupables mais de leur expliquer quels sont les choix que l'on fait. C'est un travail d'information et d'éducation très utile, dans une société où l'argent tient tant de place.* » **M.-P. G.**

1. Stéphane Clerget est l'auteur de l'ouvrage Le Pédopsy de poche, *éditions Marabout, 5,90 euros.*

BON À SAVOIR

Jusqu'à quel âge ?

› **Dès qu'ils ont l'âge légal pour travailler,** c'est-à-dire 16 ans, il est très profitable aux jeunes de prendre un job d'été, même si ce n'est pas un besoin dans la famille, considère le pédopsychiatre Stéphane Clerget. « *C'est un excellent moyen de se familiariser avec le monde du travail et ce n'est pas incompatible avec de l'argent de poche.* »

› **« L'argent de poche, c'est jusqu'à 18 ans, pas plus »,** affirme le pédopsy. « *Si les parents prennent en charge le financement des études, ce n'est plus de l'argent de poche. Ils peuvent alors demander à leur étudiant une participation active aux corvées familiales.* »

www.viesdefamille.fr
Découvrez d'autres sujets sur le site de votre magazine

© STRZECHOWSKI/FREE/OREDIA

VOS ENFANTS ONT DE
13 À 17 ANS
CES QUESTIONS
VOUS INTÉRESSENT

Les réponses à vos questions

SPÉCIALISTE DES RELATIONS ENTRE PARENTS ET ENFANTS, LA PSYCHOLOGUE ANNE GATECEL VOUS AIDE À TROUVER DES SOLUTIONS POUR GÉRER LES CONFLITS ET RÉTABLIR LA COMMUNICATION AU SEIN DU FOYER.

ANNE GATECEL **PSYCHOLOGUE,** AUTEUR DE *PSYCHOSOMATIQUE RELATIONNELLE ET PSYCHOMOTRICITÉ* (ÉD. HEURES DE FRANCE).

« Mon fils de 16 ans n'est jamais invité à aucune fête, ça me fait de la peine pour lui... » SAMIA (59)

Et lui, est-ce que ça lui fait de la peine ? Car c'est ça l'important. Contrairement à ce que l'on croit souvent, tous les ados ne sont pas des adeptes des fêtes. Certains, un peu timides, sont même plutôt mal à l'aise dans un contexte festif, et préfèrent les petits comités. Si votre adolescent a quelques copains, même peu nombreux, qu'il va de temps en temps au cinéma avec eux, fait du sport ou joue aux jeux vidéo avec eux, il trouve sans doute son bonheur ainsi. Par contre, s'il est totalement désocialisé, ne sort jamais de chez vous, il est essentiel de demander conseil à un psychologue.

« Ma fille de 15 ans sort d'une rupture. Elle ne semble pas triste du tout, est-ce normal ? » MAGALI (69)

Peut-être qu'elle n'était pas très amoureuse. Peut-être encore qu'elle est déjà amoureuse d'un autre garçon. Peut-être aussi qu'elle est triste et fait tout ce qu'elle peut pour ne pas vous le montrer. Vous ne pouvez pas savoir ce qui se passe dans sa tête ! D'autant plus que, comme tous les adolescents, elle protège sans doute férocement son jardin secret des intrusions de ses parents. Vous n'avez qu'une chose à faire : garder cette distance qu'elle vous impose, respecter son intimité, tout en lui rappelant bien que vous serez toujours là pour elle en cas de besoin !

VOS QUESTIONS NOUS INTÉRESSENT

N'HÉSITEZ PAS À LES POSER

› **PAR COURRIEL :**
questiondenfants@voila.fr

› **PAR COURRIER :**
Magazine *Vies de famille*
Prisma Creative Media
13, rue Henri-Barbusse
92624 Gennevilliers Cedex

LA QUESTION CLÉ

« Mon fils de 13 ans réclame d'aller en pension. Que lui répondre ? » PASCALE (13)

Sur le moment, cela a pu vous surprendre, peut-être même vous faire un peu de peine. Pourquoi votre fils veut-il partir loin de vous ? Pour le savoir, le mieux est de lui poser la question ! Ses motivations peuvent être très diverses. Peut-être sent-il qu'à la maison, il n'arrive pas à résister aux sollicitations des copains sur Facebook, aux jeux vidéo, et qu'il a besoin d'un univers plus cadré pour réussir à se mettre au travail. Peut-être aussi entretenez-vous avec lui des relations conflictuelles, dues au début de l'adolescence. Ou encore, peut-être s'entend-il mal avec ses frères et sœurs, un beau-père... Quelles que soient ses raisons, elles méritent d'être entendues et prises en compte. L'éloignement pourra vous faire du bien à tous et vous aurez d'autant plus de plaisir à vous retrouver le week-end. Dans la réponse que vous lui apporterez, il s'agit de vous montrer subtile : écoutez ses arguments, dites-lui que vous allez réfléchir et que vous n'êtes pas opposée à son idée, mais n'en rajoutez pas dans l'enthousiasme. Il pourrait croire que vous n'attendiez que ça pour vous débarrasser de lui ! Prenez la peine de lui dire qu'il a toute sa place à la maison et dans la famille, mais que si son choix est de s'éloigner quelque temps, vous l'aiderez dans sa démarche.

« Ma fille de 14 ans est de plus en plus ronde, dois-je évoquer le sujet avec elle ? » SABINE (34)

Évitez de le faire de manière frontale car votre fille risquerait de le vivre comme une agression, même si vous vous y prenez très gentiment. Agissez plutôt par la bande et parlez-en à votre médecin de famille. La prochaine fois qu'elle le consultera, il pourra aborder le sujet avec elle sous un angle médical : lui donner quelques conseils de diététique, discuter de ses habitudes alimentaires... De votre côté, à la maison, veillez à ce que les placards et le frigo ne regorgent pas d'aliments super caloriques à grignoter. Privilégiez les fruits, les laitages. Si le généraliste sent que les rondeurs de votre adolescente résultent d'un problème affectif, qu'elle a tendance à se « remplir » pour combler un manque, une angoisse, il pourra l'orienter vers un psychologue.

« Mon fils de 17 ans a toujours plein de projets, mais il ne passe jamais à l'acte, ça m'énerve ! » SOPHIE (92)

Réjouissez-vous que votre adolescent ait des projets plein la tête ! Cela veut dire qu'il va bien, qu'il se projette dans l'avenir, qu'il a des envies et des désirs. Tous les projets ne sont pas faits pour être réalisés, certains sont simplement des petits « moteurs » qui aident à avancer. Alors, évitez de lui mettre la pression, de lui demander chaque jour de manière insistante quand il va se décider à agir. Ce serait le meilleur moyen de le bloquer et d'étouffer sa créativité. Par contre, si vous sentez qu'il aimerait bien passer à l'acte mais n'ose pas, proposez-lui votre aide : « *Si tu as besoin de moi, je peux te donner un coup de main.* » À lui de savoir s'il veut ou non saisir cette perche.

PLUS DE QUESTIONS, PLUS DE RÉPONSES www.mon-enfant.fr ; www.caf.fr

© COLLECTION PRIVÉE

SOLIDARITÉ

Surmonter ensemble les épreuves de la vie

MALADIE GRAVE, DÉCÈS, LICENCIEMENT, SÉPARATION… LA FAMILLE EST ESSENTIELLE AFIN DE FAIRE FACE AUX ÉVÉNEMENTS DOULOUREUX. MODE D'EMPLOI POUR TRAVERSER LES ÉPREUVES ET MIEUX SE SOUTENIR LES UNS LES AUTRES.

PAR ISABELLE GRAVILLON

© IMAGE SOURCE/CAM CAMARENA/GETTY IMAGES

Quand on doit faire face à une épreuve de la vie, c'est d'abord de sa famille qu'on attend de l'aide. Mais, éprouvés par la souffrance de l'un des leurs, les proches ne parviennent pas toujours à offrir le soutien attendu, ils peuvent faire preuve de maladresse. Les bons réflexes à adopter pour affronter ensemble cette épreuve et rebondir.

Oser en parler

En cas de décès, de maladie, de chômage ou de divorce dans une famille, chacun peut être tenté de se taire, d'en parler le moins possible. «*Comme si le fait de ne pas évoquer l'événement douloureux allait l'effacer et permettre de continuer à vivre comme avant*», analyse Nicole Prieur, psychologue[1]. Mais, bien sûr, l'absence de mots n'empêche pas la souffrance, au contraire. «*Face au silence, ce sont les fantasmes qui prennent le dessus. Chacun porte seul sa douleur dans son coin et s'imagine toutes sortes de choses, par exemple que les autres n'ont pas mal et sont indifférents à ce qui se passe*», poursuit-elle. La solution ? Ne pas faire taire celui qui commence à raconter un souvenir avec le défunt, ne pas éluder les questions des enfants sur «*comment on va vivre maintenant que papa habite dans une autre maison*» ou «*est-ce que maman va mourir de sa maladie*». «*Parler ensemble de cet événement, c'est partager la douleur qu'il occasionne et, par là même, créer du lien, de la solidarité*», insiste Nicole Prieur. Évidemment, il faut aussi accepter que chacun réagisse à sa façon: certains sont plus bavards que d'autres, d'autres ont besoin de plus de temps avant de pouvoir parler. Il s'agit d'accueillir les mots quand ils surviennent, pas de les forcer.

Accepter de s'ouvrir

Sous prétexte d'être présent auprès de celui qui souffre dans la famille, l'entourage veut parfois tout assumer seul, sans le moindre soutien extérieur. «*Ce réflexe de repli sur la cellule familiale peut se comprendre. On se donne ainsi le sentiment de se serrer les coudes, de se tenir au chaud les uns les autres. Peut-être aussi a-t-on peur de solliciter l'aide hors de la famille, persuadé que l'on va déranger*», remarque Nicole Prieur. Ce faisant, on commet une erreur, on risque l'épuisement et la perte d'efficacité. «*Accepter d'ouvrir sa famille à des soutiens venus du dehors permet de se régénérer, de se ressourcer, de découvrir peut-être des perspectives auxquelles on n'avait pas pensé*», encourage-t-elle. Il ne faut donc pas hésiter à s'adresser à ses amis ou voisins, en leur expliquant très concrètement ce dont on a besoin: souvent, ils sont prêts à aider, mais sont simplement gênés et ne savent pas comment intervenir. «*Les associations centrées sur l'accompagnement de telle ou telle difficulté de la vie sont aussi un excellent recours. Ce sont des lieux où l'on a affaire à des interlocuteurs aguerris, où il n'y a pas besoin de tout expliquer en détail pour être compris, où les conseils ne sont jamais maladroits ou inappropriés car il s'agit d'une aide professionnelle et*

© PLAINPICTURE

TÉMOIGNAGES : ILS ONT SURMONTÉ UNE ÉPREUVE EN FAMILLE

«Au moment du décès de mon mari, mes parents sont venus s'installer quelque temps chez moi. J'avais ce besoin d'être prise en charge, qu'on cuisine pour moi, qu'on m'entoure.»

ARMELLE COSTA (55 ANS)

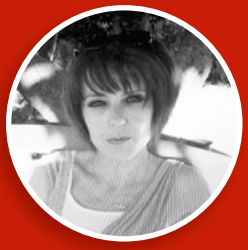

«Depuis que je suis au chômage, mes oncles et tantes m'appellent chaque semaine au téléphone, m'invitent régulièrement. Cette présence chaleureuse m'évite de me désocialiser.»

PASCALE LARMET (48 ANS)

ciblée », conclut la spécialiste. Mieux vaut aller frapper aux bonnes portes, notamment celle de la caisse d'Allocations familiales, et s'adresser à des professionnels qui savent, plutôt que de prendre de mauvaises décisions ou de perdre des droits.

Faire preuve de souplesse

Tout accident de la vie implique une réorganisation au sein de la famille, une nouvelle répartition des rôles de chacun. Un homme devenu veuf va devoir assumer la gestion de la maison au quotidien alors que jusque-là, peut-être, il se préoccupait peu des tâches ménagères. Telle femme séparée devra reprendre un emploi après des années passées au foyer. Et, très souvent, dans de telles situations, les enfants seront amenés à être autonomes plus rapidement. «*Nous abritons tous en nous de formidables capacités d'adaptation, des aptitudes*

@ CAF.FR

Déclarez tout changement au plus vite à votre caisse

En cas de veuvage, de séparation, de retour d'un enfant à la maison, de chômage, d'hospitalisation, de décès d'un enfant… signalez-le dès que possible à votre Caf. Ces événements peuvent avoir des incidences sur le montant de vos prestations. Rendez-vous sur **caf.fr**, espace « Mon compte ».

3 QUESTIONS À JACQUELINE CHOTTEAU

L'accompagnement des familles endeuillées

Jacqueline Chotteau, responsable de la mission insertion à la Caf de Paris, et Sophie Arnault, assistante sociale, expliquent l'accompagnement des familles endeuillées.

En quoi consiste ce service proposé par la Caf de Paris depuis 2007[1] ?

Quand nous sommes avertis du décès d'un enfant par le service d'état civil de la mairie ou de celui d'un conjoint – dans ce cas, c'est la famille elle-même qui le signale à la Caf –, nous envoyons un courrier aux familles allocataires pour leur proposer une rencontre à leur domicile. Plus de 70 % des familles contactées acceptent notre proposition. Nous sommes en effet le seul service à aller au-devant d'elles dans ce moment douloureux.

Que se passe-t-il lors de cette rencontre ?

Ce premier entretien est un temps d'écoute. On se situe à quelques semaines du décès et la famille a en général besoin d'en raconter les causes, d'exprimer ses émotions, allant de l'incompréhension à la colère, parfois. En fonction de la situation et des souhaits de la famille, l'accompagnement s'arrête là ou continue sur un plus long terme.

Quelle aide concrète apportez-vous à une famille endeuillée ?

Nous pouvons orienter cette famille vers nos collègues psychologues de la Caf ou vers des associations spécialisées dans l'accompagnement du deuil avec lesquelles nous travaillons. Nous pouvons aussi nous mettre en lien avec les assistantes sociales des établissements dans lesquels sont scolarisés les enfants, pour bâtir un véritable réseau de soutien autour de cette famille. Aider dans les démarches administratives et juridiques mais aussi les relations familiales et les difficultés matérielles, voilà la base de notre accompagnement social. Les aides financières sont aussi un des leviers possibles, pour soutenir l'élaboration d'un nouveau projet de vie.

1. De nombreuses autres Caf proposent des services similaires pour accompagner les familles endeuillées.

« Pendant la maladie d'Alzheimer de ma mère, très éprouvante pour moi, mes deux enfants ont beaucoup pris le relais auprès d'elle. Cela me permettait de souffler et de récupérer. »

PHILIPPE AILLAUD (60 ANS)

« Depuis mon divorce, mes parents sont très présents dans ma vie : ils gardent mes trois enfants, m'aident à l'entretien de ma maison, parfois aussi financièrement. »

VÉRONIQUE DE RAEDT (41 ANS)

© ALTRENDO IMAGES/GETTY IMAGES

qu'on n'imaginait pas posséder », note Nicole Prieur. Il suffit de les laisser s'exprimer, sans s'accrocher à ses anciennes habitudes ni s'arc-bouter sur le passé. « *Le plus difficile est en fait d'admettre que plus rien ne sera jamais comme avant. Mais c'est un passage obligé pour avancer* », insiste-t-elle. Quant aux enfants que les circonstances poussent à grandir plus vite, il ne faut pas s'en désoler, ni s'en inquiéter. « *Plus tard, ils seront des adultes dotés d'une grande force de caractère, capables de faire face aux aléas de la vie, car ils sauront qu'après le tunnel, il y a la lumière…* », souligne la psychologue.

Rester bienveillants les uns envers les autres

Toute épreuve peut susciter son lot de sentiments négatifs. Une femme peut être excédée par son mari chômeur qui passe désormais ses journées à la maison, et lui manifester de l'aigreur, voire du rejet. Plus ou moins consciemment, des enfants peuvent en vouloir à un parent malade de ne plus être aussi alerte et disponible qu'avant sa maladie. En cas de séparation, les rancœurs, parfois même la haine, peuvent s'installer entre les deux ex-conjoints. « *Tous ces sentiments ne sont pas honteux, ils sont simplement humains. Mais il nous appartient de les canaliser et de ne pas leur laisser prendre toute la place. On y parvient en se mettant à la place de l'autre : que ressent-il (elle) quand je suis aussi dur(e) et désagréable ; dans sa situation, qu'est-ce qui me ferait du bien ?* », suggère Nicole Prieur. Si l'on ne parvient pas seul à cet autocontrôle, il est toujours possible de faire appel à un psychologue, un conseiller conjugal ou un médiateur familial.

1. Auteur de Petits règlements de comptes en famille, *éd. Albin Michel, 15,39 euros.*

EN SAVOIR PLUS
www.mon-enfant.fr ; www.caf.fr

INITIATIVE

Une aide à la séparation

À la Caf de la Mayenne, quand un allocataire vit une séparation compliquée, le technicien conseil qui le reçoit propose une rencontre avec un délégué conseil aux familles. « *Le rendez-vous permet en premier lieu de répondre aux questions sur les droits aux prestations. Mais la question centrale est celle du bien-être des enfants, difficile à gérer dans ces situations. L'organisation de leur vie quotidienne passe par un conseil personnalisé sur le choix du parent qui aura la charge des enfants et recevra à ce titre les prestations de la Caf (aide au logement, Rsa…). Certains allocataires nous confient que l'échange leur permet de reprendre confiance en eux et d'engager les démarches liées à la séparation*, explique Ingrid Pottier, déléguée conseil aux familles. *Sur des sujets spécifiques, il nous arrive de faire le lien entre les parents et les partenaires présents en Mayenne qui peuvent leur apporter un soutien : le Cidff (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles), l'Adavip (Association départementale d'aide aux victimes d'infractions pénales), le Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents), des conseillers conjugaux, des médiateurs familiaux…* »

OPTEZ POUR LA MÉDIATION FAMILIALE

Pour vous aider à rebâtir vos relations d'après séparation et préserver les liens avec vos enfants, n'hésitez pas à avoir recours à la médiation familiale. Les Caf versent des subventions aux services de médiation familiale. En contrepartie, ceux-ci s'engagent à calculer votre participation financière en fonction de vos revenus. Pour connaître les services de médiation familiale conventionnés proches de votre domicile, contactez votre Caf.

www.viesdefamille.fr
Découvrez d'autres sujets sur le site de votre magazine

© TOM GRILL/GETTY IMAGES

ZOOM SUR LES ACCUEILS

En première ligne avec les allocataires

En cette période de crise, les 2 000 points d'accueil du réseau des Caf sont au plus près des attentes des usagers.

Depuis sa création il y a plus de cinquante ans, la Branche famille de la Sécurité sociale a vu ses missions se développer. Elle reste un soutien essentiel des parents et des familles mais remplit également des missions dans le secteur du logement ou de la lutte contre la précarité. Et ce sont autant de règles qu'il faut maîtriser pour bien traiter votre dossier !
L'accueil des publics nécessite donc une solide formation juridique et de gestion des situations complexes. C'est pour cela qu'en période de forte demande, les agents sont mobilisés sur le traitement des dossiers pour garantir en priorité le paiement des prestations.

Les accueils de demain
Pour mieux répondre à vos attentes, les Caf vont progressivement faire évoluer leur offre d'accueil. Sitôt arrivés sur un lieu, selon vos questions, vous serez orientés vers un pré-accueil ou un espace multimédia pour répondre aux questions les plus courantes. Les réponses nécessitant une connaissance précise de votre dossier seront apportées par un agent spécialisé. Autre piste en cours d'étude : les accueils sur rendez-vous. Expérimentés dans plusieurs Caf, ils donnent des résultats satisfaisants dans la qualité de réponse et réduisent le temps d'attente.

Bornes interactives
Votre Caf au bout des doigts

Vous les avez sans doute remarquées dans vos accueils Caf ou chez certains partenaires (mairies, centres sociaux…). Certaines sont mêmes consultables depuis l'extérieur et disponibles 7 j/7 ! Les bornes interactives qui offrent l'accès aux « Allocations familiales » peuvent vous renseigner sur les services de votre Caf et sur votre dossier. Vous pouvez par exemple imprimer des formulaires de demande, en savoir davantage sur vos prestations, vous informer sur l'actualité de votre Caf ou les aides d'action sociale. Avec vos identifiants personnels (numéro d'allocataire et code confidentiel), vous pouvez accéder à l'intégralité de votre espace sécurisé « Mon compte » afin de connaître la date de paiement de votre dernière prestation ou pour imprimer des attestations de paiement. Avec plus de 900 bornes réparties en France (y compris dans les zones rurales), il y a sûrement une borne près de chez vous qui peut vous rendre service…

LE CHIFFRE

19 millions

de visiteurs en 2011, soit une moyenne de 1,7 visite par bénéficiaire de prestations.

Vous voulez:	Utilisez:
• une attestation	• une borne en libre service
• déclarer un changement de situation	• caf.fr espace « Mon compte »
• vous informer sur vos droits	• caf.fr espace « Aides et services »

© ARNAUD BRUNET

MODES DE GARDE

L'accueil du jeune enfant: état des lieux de 2011

La Cnaf publie l'actualisation de la brochure annuelle de l'Observatoire national de la petite enfance. En quelques chiffres, le point sur l'accueil du jeune enfant.

Piloté par la Cnaf, l'Observatoire national de la petite enfance contribue à l'éclairage des politiques publiques en recueillant et coordonnant les travaux conduits dans le domaine de la petite enfance. Il vient de publier son état des lieux de *L'accueil du jeune enfant en 2011*. Les assistant(e)s maternel(le)s constituent ainsi l'offre la plus importante, avec 28,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans. Avec 15,1 places pour 100 petits viennent ensuite les équipements d'accueil du jeune enfant, puis l'école maternelle (4,6 places) et les salariés à domicile (1,9 place). Au total, l'offre est estimée en France à 49,9 places pour 100 enfants. L'accueil collectif progresse. Les nouvelles places sont créées à 47 % par les collectivités locales, 30 % par des associations et 23 % par des entreprises de crèches. Mais l'offre reste concentrée et très dispersée sur le territoire. S'il naît des enfants sur la quasi-totalité des communes, 27 000 comptent des enfants de moins de 3 ans et au moins un mode d'accueil. Les 12 % des communes équipées d'Établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) concentrent 72 % des naissances et offrent en moyenne 35 places pour 100 enfants. Enfin, 2 % des communes comptant des petits de moins de 3 ans concentrent 50 % de ces enfants et 47 % de l'offre globale d'accueil.

▶ EN SAVOIR PLUS
www.caf.fr; www.mon-enfant.fr

MOBILITÉ

Accès aux vacances: l'aide aux familles

L'accompagnement dans l'accès aux vacances, proposé par les Caf, vise à aider les familles à dépasser les différents freins au départ, d'abord financiers, mais pas uniquement. Une évaluation des dispositifs d'accompagnement a été menée par la Cnaf, démontrant notamment l'impact positif des vacances pour des familles qui n'y ont jamais eu accès.

LE CHIFFRE

2,4 millions*

C'est le nombre d'enfants de moins de 3 ans que compte la France. 64 % des familles avec au moins un enfant de moins de 3 ans sont des couples avec deux actifs ou des familles monoparentales avec un parent actif.

** Source : Cnaf.*

© J.F. DEROUBAIX/CNAF; LAURENCE MOUTON/PHOTOALTO/PRISMAPIX; GETTY IMAGES/IMAGE SOURCE; JUSTIN HUTCHINSON/PHOTOGRAPHER'S CHOICE/GETTY IMAGES; THINKSTOCK

EN BREF

CAF.FR: UNE INFO FIABLE ET GRATUITE

La Caf met en garde contre les sites Web qui prétendent diffuser, souvent via un numéro surtaxé, des informations sur les caisses d'Allocations familiales, vos droits et vos démarches. La Caf ne garantit pas la validité de ces données et vous invite à vous référer au site caf.fr, dont l'information est toujours diffusée gratuitement.

AAH ET VARIATIONS DE RESSOURCES

Outre la revalorisation progressive de la prestation de 25 % entre 2008 et 2012, l'allocation aux adultes handicapés (Aah) accompagne mieux l'accès à l'emploi de ses bénéficiaires. Depuis 2011, pour les personnes exerçant une activité professionnelle, le montant de l'Aah dépend, sous certaines conditions, des revenus perçus.

TROPIQUES

Paludisme: miser sur la prévention

Le risque de contracter le paludisme lors d'un déplacement en zone infestée étant extrêmement important, le service des maladies infectieuses et tropicales de l'hôpital Bichat (Paris) rappelle l'importance de la prévention. Les recommandations reposent notamment sur l'administration d'une chimioprophylaxie. Laquelle, loin d'être facultative, ne dispense pas de prendre sur place des mesures de protection contre les piqûres de moustiques.

EN SAVOIR PLUS
www.sante.gouv.fr

PESTICIDES

Bonne nouvelle pour les Antillais

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) vient d'étudier l'exposition des populations antillaises au chlordécone, un insecticide longtemps utilisé contre les charançons dans les bananeraies. «*Les résultats de cette étude ne montrent pas de spécificité des Antilles en matière de niveaux de résidus de pesticides dans les aliments, ni d'exposition des consommateurs*», précise l'Agence.

EN SAVOIR PLUS
www.anses.fr

SANTÉ

Les antibiotiques toujours trop automatiques

Malgré une baisse globale, depuis dix ans, de leur consommation, l'utilisation des antibiotiques reste encore trop banalisée, chez l'homme comme chez l'animal.

Dans l'un de ses derniers bulletins, le professeur Rabaud, président de la Société de pathologie infectieuse, appelle à un «*juste usage des antibiotiques*». Il rappelle en effet que «*chaque gramme utilisé en médecine humaine ou vétérinaire a un impact sur l'émergence de résistances*». La France se distingue toujours de ses grands voisins européens par une consommation annuelle trois fois supérieure à celle de la Suisse ou des Pays-Bas, par exemple. «*La baisse a été plus marquée au début des années 2000. Depuis quelque temps,* note le Pr Rabaud, *une tendance à la reprise se manifeste.*» Ce constat justifie selon lui le nouveau Plan d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016 qui, pour la première fois, affiche un objectif quantifié de réduction de 25% sur la consommation d'antibiotiques. Un autre plan concerne les soins vétérinaires: «*Cette coexistence est indispensable, car il n'existe aucune barrière à la diffusion des bactéries multi-résistantes.*»

EN SAVOIR PLUS
www.infectiologie.com

À NOTER

› 22 mars: Journée mondiale de l'eau

La planète a soif: avec cette journée, les Nations unies souhaitent rappeler qu'un milliard d'humains environ n'a toujours pas accès à l'eau potable. Sous nos latitudes, l'eau devient un bien de plus en plus précieux qu'il convient d'économiser.

ENVIRONNEMENT

SOS air pur

En France, la route tue davantage par la pollution qu'elle engendre qu'avec les accidents de la circulation. Après d'importants efforts, le nombre de décès annuels dus aux accidents de la route est maintenant inférieur à 4000 (une diminution de 60% en une vingtaine d'années), alors que la pollution atmosphérique est impliquée dans 20000 à 40000 décès chaque année, dont plus de la moitié pour la pollution due au trafic routier. L'Institut national du cancer rapporte que les particules fines diesel seraient responsables d'environ 1000 à 1500 nouveaux cas de cancer du poumon en France sur les 39500 nouveaux cas estimés en 2011.

EN SAVOIR PLUS
www.e-cancer.fr

AIDES AUX ÉTUDIANTS

Vous avez déjà fait une estimation en ligne de vos aides au logement et vous souhaitez maintenant remplir une demande? Pour gagner du temps et faciliter le traitement de votre dossier, lisez nos conseils et faites votre demande d'aide au logement sur caf.fr.

Vous êtes dynamique ?

VOUS VOULEZ TRAVAILLER DANS UN MILIEU VALORISANT ?

- Un **métier dynamique** et **diversifié**.
- Une **qualification précieuse** et **recherchée**.
- Un **secteur valorisant** offrant de **nombreuses opportunités** d'emploi.
- Vous pourrez travailler dans **un cabinet d'avocat** dans une **étude d'huissier de justice**, de **notaire**, d'**expert judiciaire** ou dans un **service juridique** en entreprise.

Une formation de 9 à 12 mois, selon vos disponibilités

Vous étudiez **chez vous**, à **votre rythme**, en **toute liberté.**

TOUT EST MIS EN ŒUVRE POUR VOUS PERMETTRE DE RÉUSSIR

La garantie d'un organisme sérieux, certifié ISQ-OPQF et soumis au contrôle pédagogique de l'Etat

Un suivi personnalisé par vos propres professeurs (habilités par l'Education Nationale)

Un service d'aide au placement gratuit assuré par l'école.

L'EFC est le leader français de la formation à distance en Comptabilité-Gestion, Finance et Droit.

Renvoyez ce coupon-réponse
pour recevoir gratuitement des renseignements complets

Bon à retourner sans affranchir à l'EFC
Établissement privé d'enseignement à distance soumis au contrôle pédagogique de l'Etat.
LIBRE RÉPONSE 31413 - 69339 LYON CEDEX 02
Oui, je désire recevoir gratuitement des renseignements sur votre formation de Secrétaire Juridique :

323 VDF - 138

Nom _____ Prénom _____
Rue _____ N° _____
Code Postal |_|_|_|_|_| Ville _____
Contactez-moi au |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Date de naissance : |_|_| / |_|_| / |_|_|_|_|
Niveau d'études _____ Profession _____
E-mail : _____

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/78 (art.27) vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur les données vous concernant. Par notre intermédiaire votre adresse peut être transmise à des tiers. Si vous ne le souhaitez pas, écrivez-nous.

Conseils et orientation :
par téléphone **N° Vert 0 800 619 969**
(Appel gratuit à partir d'un poste fixe) - Donnez le code : 324 VDF
site internet : **www.vdf-efc.com**

École Française de Comptabilité
EFC

Ecole Française de Comptabilité - 6, rue Emile Zola 69288 LYON CEDEX 02